Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260302-20260105-DE

Saint-Père Marc en Poulet

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE SAINT-PERE-MARC-EN-POULET

Séance du lundi 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Francis RICHEUX, Maire, en vertu des articles L.2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres en exercice : 19
Présents : 13
Pouvoirs : 2
Nombre d'absents excusés : 2
Nombre d'absents non excusés : 2

Date de convocation et d'affichage : 26 février 2026.

Etaient présents : Mme Marion GUÉRIN, Mme Nicole KÉRISIT, Mme Carole LEBRETON, M. Bernard LECUMBERRY, M. Michel LE GOALLEC, M. Bernard LEPAIGNEUL, Mme Élisabeth LE PAPE, Mme Murielle MAUFROY, M. Thierry NUSS, M. Hugo RICHEUX, M. Jean-Francis RICHEUX, M. Dorian THEBAULT, Mme Karine THOMAZEAU-CHESNOT.

Absents excusés ayant donné pouvoir : de M. Laurent BEAUPÈRE à M. Thierry NUSS ; Mme Chantal BESLY à M. Hugo RICHEUX.

Absents non excusés : M. Richard LEFEUVRE, M. Loïc CAVOLEAU.

Absents excusés : Mme Claire AUBRY, Mme Claude VIDEMENT.

La séance a été déclarée ouverte à 19h06.

M. Dorian THEBAULT a été nommé secrétaire de séance.

*****

Délibération n° 2026 / 01 / 05 : 7. FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS **: Vote des subventions communales / hors commune – ANNEE 2026.**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de sa politique de maintien de services aux familles et aux habitants de la commune, la municipalité porte un intérêt tout particulier au monde associatif, qui participe activement au développement du lien social, intergénérationnel, sportif et culturel au sein de la commune ;

Les associations bénéficient de mise à disposition de sites : salle polyvalente, fort, la maison des associations, de matériels et du personnel communal pour la mise en place d'événements le cas échéant.

1/ Subventions communales :
Le Conseil Municipal décide de voter l'octroi des subventions suivantes au titre de l'exercice 2026 :

ASSOCIATION	Montant en euros
ASL Domaine de l'Ecluse	210.03
ASL La Pommeraie	834.75
ASL Le Bignon 1	550.00
Association de chasse	400.00
Association de chasse (ragondins)	700.00

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213503063-20260302-20260105-DE

Association des Parents d'Elèves Ecole Libre Sainte-Thérèse	
Association des Parents d'Elèves Ecole Théodore Chalmel	1 720.00
Association des propriétaires du Guidouiller	441.00
Association Saint-Michel	2 500.00
Association syndicale Oisellerie I	886.20
Association syndicale Oisellerie II	495.00
Association syndicat libre de l'Amour Propre	2 091.87
Club du Clos Poulet	250.00
Coopérative scolaire Ecole Publique Théodore Chalmel	2 236.00
Coopérative scolaire Théodore Chalmel – projets pédagogiques	3 440.00
Cyclo VTT ST-PERE	2 500.00
Gym Santé Bien-Etre	500.00
UNC Saint-Père	250.00
Total	**21 054.85**

2/ Associations hors commune :

Le Conseil Municipal décide de voter l'octroi des subventions suivantes au titre de l'exercice 2026 :

ASSOCIATION	Montant en euros
ADMR	1079.00
Asso Résidents et Amis du Foyer logement de Châteauneuf	50.00
Prévention Routière	50.00
MFR Ploudaniel	45.00
Association l'outil en main du Pays Malouin	40.00
CLIC Côte d'Emeraude	1079.00
Total	**2 343.00**

VOTE : 15 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

Le Maire,

MAIRIE de St-PERE-MARC-EN-POULET 35 (Ille-et-Vilaine)

Jean-Francis RICHEUX